

De : Géraud de Geouffre de la Pradelle
Président de la Commission d'Enquête Citoyenne
g.lapradelle@wanadoo.fr
c/o Survie
210, rue Saint-Martin
75001 Paris

À l'attention de M. Ndoba Gasana
Paris, le 4 mai 2005

Objet: témoignage de Pierre Galand

Cher Monsieur Gasana,,

La Commission d'enquête citoyenne (CEC) a bien reçu votre message du 19 avril dernier, accompagné du document intitulé « *Mise au point à propos d'un passage du témoignage de Pierre Galand devant la CEC* ». La Commission, qui s'est réunie le 23 avril dernier, a tenu à porter sur son examen la plus vive attention.

A cet égard, nous tenons tout d'abord à préciser deux points essentiels :

- Le rapport de la CEC, publié chez Karthala, reproduit fidèlement la quasi-totalité des débats qui ont eu lieu du 22 au 26 mars 2004, comme il convient pour de tels rapports (ce rapport reproduit les documents liminaires des rapporteurs¹, puis la transcription des enregistrements des auditions, corrigées uniquement pour aller du style oral au style écrit comme cela est de coutume). Les rares suppressions qui ont été effectuées ne l'ont été que pour réduire les répétitions, inévitables dans des débats oraux, ou pour parer à quelques rares problèmes techniques rencontrés durant l'enregistrement des séances. Pour ce qui concerne l'intervention de Pierre Galand, aucun problème technique n'a été rencontré.

- La CEC a posé les questions qu'elle estimait devoir poser à des personnes qui ont bien voulu répondre à son invitation à y répondre. Les objectifs de la CEC sont mis en lumière par les questions qu'elle pose, à des personnes, mais aussi devant l'histoire. Les réponses qui lui ont été, ou seront à l'avenir, données, ont été, sont et seront enregistrées sans modifications ni commentaire : la détermination des questions posées est un commentaire en soi. En cela, elles suffisent à elles mêmes, et répondent aux préalables posés par les rapporteurs, aux objectifs exprimés par la Commission d'enquête citoyenne, elles appartiennent à ceux qui les expriment. Les réponses qu'elles engendrent appartiennent aux auditionnés, qui en prennent l'entière responsabilité.

Les seuls propos assumés en propre par les initiateurs du rapport sont ceux rédigés ou proférés par les membres de la C.E.C. en tant que rapporteurs ou commissaires. En aucun cas les éditeurs ne peuvent se permettre aucune modification des propos tenus par les témoins entendus, ni se porter garant de l'authenticité de ces propos ou des documents produits. Quant à la Commission d'Enquête Citoyenne, elle n'a aucune existence juridique propre. Son objectif était, et est encore - nous espérons l'avoir réalisé - de démontrer la nécessité d'une enquête officielle.

Vous avez souhaité faire état de certaines erreurs que vous avez relevées dans le témoignage de Pierre Galland, et souligner plusieurs affirmations, questionnements ou manifestations d'opinion qui vous paraissent erronées, irrespectueux à votre égard, voire contraires à la vérité historique. Nous en prenons acte avec le plus grand respect à votre égard. Nous ne pouvons cependant que répéter que nous laissons à celui qui s'est exprimé la responsabilité de ses affirmations, en regrettant vivement que celles-ci aient pu vous atteindre de quelque façon que ce soit.

Pour ce qui concerne la CEC à cet égard, vous aurez constaté, à la lecture de son rapport, que les questions posées lors des auditions qu'il a enregistrées au mois de mai 2004, ne concernent pas la conduite des affaires internes ou externes du Rwanda : ses objectifs, que vous connaissez, et qui sont affirmés sans ambiguïté dans ses déclarations préalables, sont d'une toute autre nature. L'audition de Pierre Galand a été l'objet du même souci, enregistré et traité à l'identique de tous les autres. Ceci étant explicité, sachez, encore une fois, combien il nous est pénible qu'il ait pu vous causer des désagréments.

¹ François-Xavier Verschave (complicité militaire, financière, hiérarchie des responsabilités), Patrick Bouveret (complicité militaire), Sharon Courtoux (complicité diplomatique), Annie Faure et Yves Ternon (médiats, idéologie), Emmanuel Cattier (Turquoise).

Profitant de cet échange de courrier, permettez nous de vous transmettre notre profond sentiment de respect et d'admiration pour le courage dont vous donnez l'exemple depuis de si nombreuses années. Nous restons à vos côtés dans le combat pour la vérité et la justice que vous menez, cela va de soi.

Dans l'attente de vous retrouver sur ce chemin, difficile mais commun, nous vous prions de recevoir, cher Monsieur Gasana, l'expression de nos chaleureuses salutations.

Géraud Geouffre de la Pradelle
Président de la Commission d'enquête citoyenne.

NOTA :

Sous peu, le texte ci-dessous sera mis en ligne, sur le site internet de la C.E.C. (www.commission-enquete-citoyenne.org), afin de préciser les principes de la CEC, le rôle et l'engagement des éditeurs de notre rapport dans le sens de ce que nous venons de vous transmettre. Nous aurions sans doute dû publier de telles précisions au préalable de notre publication, mais nous avons considéré que ces principes allaient de soi. Il ne serait en effet profitable à personne de rentrer dans un système de droit de réponses. De nombreux lecteurs du rapport, bien ou mal intentionnés (surtout d'éventuels mal intentionnés), pourraient profiter de l'occasion pour transformer une approche de la vérité en pugilat contre productif, voire pire. Cet avertissement sera inclus dans toute prochaine édition.

Avertissement aux lecteurs du rapport de la Commission d'enquête citoyenne (CEC) :

Le rapport, tel qu'il est publié chez Karthala, sous édition coordonnée par deux membres de la C.E.C., rassemble la quasi-totalité des auditions enregistrées au cours de la semaine du 22 au 26 mars 2004. Les rares suppressions qui ont été effectuées ne l'ont été que pour réduire des répétitions, inévitables dans des débats oraux, pour donner un style écrit au style oral, ou correspondent à quelques rares problèmes techniques rencontrés durant l'enregistrement des séances. L'ensemble des transcriptions des enregistrements de la CEC n'a été modifié que dans le souci de plus de lisibilité, des corrections de syntaxe, de pure forme, ont donc parfois été opérées. En cas de litige, la C.E.C. tient à disposition des personnes qui ont bien voulu répondre à nos questions la première version des retranscriptions, avant ces corrections.

Le rapport de la CEC est constitué de témoignages enregistrés au Rwanda ou filmés à l'extérieur de la C.E.C., de documents présentés aux commissaires, des auditions de témoins, experts ou (simple tiers ?) faites devant la Commission et enregistrés par elle, et les rapports rédigés par des commissaires rapporteurs. Les seuls propos assumés pleinement par les éditeurs de ces rapports sont bien entendu ceux rédigés ou proférés par les membres de la C.E.C., les rapporteurs étant précisés comme auteur de leur partie (François-Xavier Verschave (complicité militaire, financière, et la hiérarchie des responsabilités) Patrick Bouveret (complicité militaire), Annie Faure et Yves Ternon (médias, idéologie), Sharon Courtoux (complicité diplomatique), Emmanuel Cattier (Turquoise).